



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15005</b>	De <b>M. Pierrick Berteloot</b> ( Rassemblement National - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > Miscanthus et agroalimentaire	<b>Analyse</b> > Miscanthus et agroalimentaire.
Question publiée au JO le : <b>13/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Pierrick Berteloot interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'extension déraisonnable de la culture du miscanthus qui grignote peu à peu les terres nécessaires aux cultures alimentaires. Actuellement, environ 11 000 hectares de miscanthus - appréciable source de biomasse renouvelable - sont cultivés en France métropolitaine, avec une progression de 14 % par an observée ces dernières années. Depuis 2017, les surfaces de miscanthus ont doublé. Le nombre d'exploitations cultivant du miscanthus se porte à 2 467 en 2023. Étant donné les coûts de mise en place de cette culture, elle bloque des terres pendant 20 ans en moyenne, délai nécessaire à la rentabilité de l'investissement. En conséquence, ces terres sortent de la chaîne alimentaire et ne nourrissent plus ni l'homme ni l'animal. C'est un risque important, non seulement pour les régions à vocation agricole comme les Hauts-de-France (1 254 ha de miscanthus y sont plantés), mais aussi pour l'ensemble du territoire. Ainsi, le développement exponentiel de cette culture au détriment de plantations nourricières constitue une menace potentielle pour la souveraineté alimentaire française. Il lui demande s'il est informé de ce problème et comment il compte trouver un équilibre entre culture agroalimentaire et production de miscanthus.